

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Martin de Fraigneau sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte. Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
BORDERT Bernard	LE MAZEAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
COIRIER Jannick	RIVES D'AUTISES	Suppléant
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Loui	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 13 – représentés : 0		13/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 8 – représenté : 0		8/14
CC Pays Fontenay Vendée		
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
PORCHER Hugues	LONGEVES	Suppléant
RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
FILLON Nicolas	MOUZEUIL	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
BAUDRY Yves	SERIGNE	Pouvoir à M. GATINEAU
Présents : 8 – représentés : 1		08/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 3 – représentés : 0		03/10
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
Présent : 1 – représentés 0		1/02
Total présents		33
Total représentés :		1
Total présents et représentés :		34/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 085-258501634-20260223-DELIB332026-DE

SLO

OBJET : CSP VENDEE ET AUTIZES - REVERSIONS 2026 – DELIB N°33/2026

Les réversions demandées sur les deux secteurs se calculent en prenant en compte le coût :

- Des remboursements d'emprunts ;
- Des taxes foncières ;
- Des « travaux » prévus sur l'année (études, honoraires avocats, gardiennage des réserves, accompagnement juridique).

La réversion du secteur Vendée est de : 301 068 €

Ce montant se décompose de la manière suivante :

- Emprunts : 265 368 €
- Surtaxe syndicale : 35 700 €

La réversion au titre de la sécurisation du secteur Vendée s'élève à : 258 000 €

Elle s'effectuera en deux versements : 50% en juillet et 50% en décembre.

La réversion du secteur Autises est de : 233 259 €

Ce montant se décompose de la manière suivante :

- Emprunts : 200 159 €
- Surtaxe syndicale : 33 100 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la participation des irrigants pour l'année 2026 selon les modalités ci-dessous :
 - **Secteur Vendée** : 301 068 € (265 368 € pour les emprunts et 35 700 € pour la surtaxe syndicale) ;
 - **Secteur Vendée au titre de la sécurisation** : 258 000 € (en deux versements : 50% en juillet et 50% en décembre) ;
 - **Secteur Autizes** : 233 259 € (200 159 € pour les emprunts et 33 100 € pour la surtaxe syndicale).
- ✓ **AUTORISE** le Président à émettre les titres.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER